



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°908) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET
LADRETTE A L'ASSOCIATION «ORCHESTRE
CONSUELO», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-380
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay, moulin de Paroy, 89100 Nailly, d'organiser des répétitions dans la salle Ladrette, le 8 juillet de 12h00 à 13h30, le 11 août de 13h00 à 15h30, le 12 août de 9h00 à 10h30 et de 13h00 à 15h30, le 18 août de 9h00 à 10h00, le 19 août 2023 de 9h00 à 10h00 et de 16h30 à 18h00 et les 5 et 6 octobre de 9h00 à 11h30 ; dans la salle Berlioz, le 5 octobre de 9h00 à 17h00 et le 6 octobre 2023 de 9h00 à 13h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay, moulin de Paroy, 89100 Nailly, une convention de location de salles pour un montant de 297,94 € T.T.C (deux-cent-quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Ladrette, le 8 juillet de 12h00 à 13h30, le 11 août de 13h00 à 15h30, le 12 août de 9h00 à 10h30 et de 13h00 à 15h30, le 18 août de 9h00 à 10h00, le 19 août 2023 de 9h00 à 10h00 et de 16h30 à 18h00 et les 5 et 6 octobre de 9h00 à 11h30 ; dans la salle Berlioz, le 5 octobre de 9h00 à 17h00 et le 6 octobre 2023 de 9h00 à 13h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231010-lmc1H11257H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023
Date de Publication : 10/10/2023